



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-022-2022-12

PUBLIÉ LE 8 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'autonomie

IDF-2022-12-07-00004 - Arrêté n° 2022 - 195 Désignant les membres non permanents pour la commission d'information et de sélection des appels à projets sociaux et médico-sociaux pour la création d'une offre expérimentale de maison de répit pour l'accueil de personnes en situation de handicap, de personnes âgées et de personnes malades en Ile-de-France (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Pôle Démocratie Sanitaire- gestion des instances de la démocratie sanitaire

IDF-2022-11-25-00006 - Arrêté n°85/2022 relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VIII » (2 pages)

Page 6

IDF-2022-11-25-00004 - Arrêté n°86/2022 relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes "Ile-de-France I" (2 pages)

Page 9

IDF-2022-11-25-00005 - Arrêté n°87/2022 relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes "Ile-de-France X" (2 pages)

Page 12

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-12-07-00004

Arrêté n° 2022 - 195 Désignant les membres non permanents pour la commission d'information et de sélection des appels à projets sociaux et médico-sociaux pour la création d'une offre expérimentale de maison de répit pour l'accueil de personnes en situation de handicap, de personnes âgées et de personnes malades en Ile-de-France

Arrêté n° 2022 - 195

Désignant les membres non permanents pour la commission d'information et de sélection des appels à projets sociaux et médico-sociaux pour la création d'une offre expérimentale de maison de répit pour l'accueil de personnes en situation de handicap, de personnes âgées et de personnes malades en Ile-de-France

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.313-1-1 et L. 313-3 et R. 313-1 et suivants ;

Vu le Décret n°2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;

Vu l'Arrêté n°163-2021 portant composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles– membres désignés à titre permanents ;

Vu l'Arrêté n°2022-76 modifiant l'arrêté n°163-2021 portant la composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés pour siéger en qualité de membres non permanents avec voix consultative de la commission de sélection d'appel à projet médico-social instituée auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, en application du b de l'article L. 313-3 susvisé :

Au titre des usagers spécialement concernés :

- o Amanda BOURGEOIS (JADE)

Au titre des personnels techniques de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- o Madame Sadia GHULAM

Article 2 : Le mandat des membres non permanents est valable pour la séance de sélection relative à l'avis et classement des projets déposés dans le cadre de la création d'une offre expérimentale de maison de répit pour l'accueil de personnes en situation de handicap, de personnes âgées et de personnes malades en Ile-de-France.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Article 5 : Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07/12/2022

La Directrice Générale de
l'Agence régionale de santé d'Ile-
de-France

Signé

Amélie VERDIER

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-11-25-00006

Arrêté n°85/2022 relatif à la nouvelle
composition du
Comité de Protection des Personnes «
Île-de-France VIII »

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 85/2022

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VIII »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** La fin de mandat de Madame Violette Leclerc et les dossiers de candidatures de Mme REGNIER et Mme LEVY.

ARRETE

- ARTICLE 1^{er}** : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VIII » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.
- ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VIII ».
- ARTICLE 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VIII »

PREMIER COLLEGE

| | |
|---|--|
| 8 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie. | |
| Bertrand MUSSETTA Marie LEBLOND FRANCILLARD Sophie MOULIAS A désigner | Jessica BERDOUGO Jennifer BOISGONTIER Catherine CHIRON A désigner |
| Médecin généraliste | |
| Chantal AUBERT-FOURMY | A désigner |
| Pharmacien hospitalier | |
| Franck LE MERCIER | Anne LECOEUR |
| Auxiliaire médical | |
| Didier EVENOU | A désigner |

DEUXIEME COLLEGE

| | |
|---|--|
| 2 Personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques | |
| Bernadette MARTINS | Magali REGNIER |
| 4 personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale | |
| Nathalie AGAR-HUG A désigner | Dominique BURRE-CASSOU A désigner |
| 4 personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique | |
| Brigitte BISSON A désigner | Alain BOULANGER A désigner |
| 6 représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé | |
| Aurore LEVY A désigner A désigner | Jean-Louis RADET A désigner A désigner |

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-11-25-00004

Arrêté n°86/2022 relatif à la nouvelle
composition du Comité de Protection des
Personnes "Ile-de-France I"

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 86/2022

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France I »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** Les démissions de Mme SEASSAU et Mme BARRIERE.

ARRETE

- ARTICLE 1^{er}** : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France I » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.
- ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France I ».
- ARTICLE 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France I »

PREMIER COLLEGE

| | |
|---|--|
| 8 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie. | |
| Camille COUFFIGNAL Elisabeth FRIJA Marie-France POIRIER Sandrine SAGNES | Danielle GOLINELLI Elisabeth TRAIFFORT Hélène AGOSTINI A désigner |
| 2 médecins généralistes | |
| Jean-Louis PERIGNON | Catherine GRILLOT-COURVALLIN |
| 2 pharmaciens hospitaliers | |
| Christophe BARDIN | A désigner |
| 2 auxiliaires médicaux | |
| Alice PELLICHERO | A désigner |

DEUXIEME COLLEGE

| | |
|---|--|
| 2 personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques | |
| Thierry DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE | Jean-Michel ZUCKER |
| 4 personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale | |
| A désigner A désigner | Catherine MAZIN A désigner |
| 4 personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique | |
| Charlotte DENG Paul-Henry DEVEZE | Marie-Fleur VERNEREY Caroline ARRIGHI-SAVOIE |
| 6 représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé | |
| Claudine LABROQUERE Daniel QUAGLIAROLI A désigner | A désigner Dominique LE BŒUF A désigner |

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-11-25-00005

Arrêté n°87/2022 relatif à la nouvelle
composition du Comité de Protection des
Personnes "Ile-de-France X"

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 87/2022

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France X »

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** Le dossier de candidature de Monsieur FAUCHER Daniel en remplacement de Madame Catherine OLLIVET.

ARRETE

- ARTICLE 1^{er}** : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France X » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.
- ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France X ».
- ARTICLE 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE**Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France X »****PREMIER COLLEGE**

| | |
|---|--|
| 8 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie. | |
| Philippe CASASSUS Pierre DEBLOIS Anne LEFEBURE A désigner | Karin PESTKE Claire ROUMEGOUX Odile LEBRETON A désigner |
| Médecin généraliste | |
| Elisabeth HENON | Fatima BARGUI |
| Pharmacien hospitalier | |
| Thomas LIAUTAUD | Patricia LEROUX |
| Auxiliaire médical | |
| Malika HEBRAS | Dominique PELCA |

DEUXIEME COLLEGE

| | |
|---|--|
| 2 Personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques | |
| Daniel FAUCHER | Hervé HOOREMAN |
| 4 personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale | |
| Luc BAUMARD A désigner | Monique KAEPPELIN A désigner |
| 4 personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique | |
| Frédéric-Jérôme PANSIER A désigner | A désigner A désigner |
| 6 représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé | |
| Marie-Claude FEINSTEIN A désigner A désigner | Evelyne DROUOT A désigner A désigner |